

Info-Alerte n° 2039 du 30 octobre 2019



Le message personnel de TV DIRECT DISTRIBUTION

L. ERKLA Directeur, vous décrit ses attributions : « Je suis chargé notamment d'avertir les personnes concernées, d'établir les chèques de nos grands gagnants et de faire parvenir les règlements prévus à leurs bénéficiaires. »

Le deuxième paragraphe de ce courrier ne peut qu'attiser votre curiosité et votre attention : « Si je vous contacte aujourd'hui c'est que tous les contrôles nécessaires ont été effectués. Je peux donc officiellement et expressément vous confirmer qu'un règlement vous est bel et bien destiné. »

Le troisième paragraphe va vous faire sauter de joie puisqu'il décrit votre gain :

« 16 500 euros à vous remettre par chèque bancaire. »

Hélas, vous êtes tombé dans le piège de l'interprétation de cette formulation. Le règlement qui vous est destiné correspond non pas à un chèque de 16 500 € mais au règlement complet de l'opération promotionnelle intitulée « 16 500 euros à vous remettre par chèque bancaire ».

TV DIRECT DISTRIBUTION, comme les autres enseignes NOTRE VIE, TV SANTÉ, LES DÉLICES DE TANTINE et BIOTONIC, étaient historiquement exploitées par le groupe BIOVAD. Depuis octobre 2017, elles sont la propriété de la société LAURIE implantée à Nice. L'adresse postale qui est mentionnée sur les documents publicitaires (Vallauris) correspond à celle d'un sous-traitant : OCDI.

Le **Réseau anti-arnaques** déconseille de donner suite à ces incitations publicitaires manipulatoires.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le : Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)